

UN PILOTAGE RÉGIONAL

PRÉSERVANT LES ATOUTS DE LA PROXIMITÉ

(maj novembre 2022)

Présidence du Conseil d'administration

Président

Jean-Yves PAITA-DE-JAILLE

1^{re} Vice-présidente

Céline MÉLAINE

2^e Vice-président

Daniel VIORA

3^e Vice-présidente

Isabelle BERNON

Julien FLOC'H
Directeur

François GENDRE
Directeur comptable et financier
Maîtrise des activités
Sécurité informatique

Auréliе FILLIARD-HENLE
Directrice adjointe
Recouvrement PamC/RG/EPM/Tram PL
Centre de formalités des entreprises (CFE)
Outils de production
Assistance à la relation client



Siham ALVES-DOS SANTOS
Site de Bourges
Directrice du contrôle
et de la sécurisation juridique

Ophélie BEAU
Site de Tours
Directrice Recouvrement
des Travailleurs indépendants
Gestion comptable des comptes
et recouvrement forcé - TI/Protection
maladie universelle (Puma)

Joël MAZUROK
Sites de Chartres et Blois
Directeur de l'aide au pilotage

Sandrine MEMBRIVES
Site d'Orléans
Directrice des relations
extérieures, de la
communication
et de l'accompagnement

Patrice GAUCHET
Pilote de fonction gestion des moyens
Centre national paie du recouvrement
(CNPR)
Infrastructure et postes de travail

Nathalie PAIN
Responsable du site de Châteauroux
Gestion comptable des comptes
et recouvrement forcé – Ligne Pam /
Centre de formalités
des entreprises (CFE)

UNE GOUVERNANCE QUI S'EXERCE À DEUX NIVEAUX

Au plan régional le Conseil d'administration

Mission

L'Urssaf s'appuie sur un Conseil d'administration de 20 membres disposant de l'ensemble des pouvoirs de gestion définis par le code de la Sécurité sociale.

À ce titre, le Conseil vote les budgets de la gestion administrative, approuve les comptes annuels de l'organisme, oriente l'activité de l'Urssaf en se prononçant sur les différents rapports qui lui sont soumis notamment ceux relatifs au fonctionnement administratif et financier de l'organisme. Enfin, il règle par ses délibérations les affaires de l'organisme.

Composition

- 8 représentants des salariés,
- 8 représentants des employeurs et travailleurs indépendants,
- 4 personnes qualifiées,
- 3 représentants du personnel.

Composition

Représentants des assurés

Titulaires

Pascal AUBERT (CGT) – Florent GARCIA (FO) – François HUGUET (FO) – Valérie FRAIPONT (CFDT) – Rachid BOUADMA (CFDT) – Daniel VIORA (CFTC) – Jean-Yves PAITA-DE-JAILLE (CFE-CGC)

Suppléants

Hervé LE MARQUANT (FO) – Roch SANNIER (FO) – Alain TOURTEAU (CFTC) – Julien DÜRR (CFE-CGC) – Estelle DORNON (CFTC)

Représentants des employeurs et travailleurs indépendants

Titulaires

Dominique CHEVALLIER (MEDEF) – Nicolas GILBERT (MEDEF) – Renaud CHENON (CPME) – Jean-Louis CORBEAU (CPME) – Guillaume AUBRY (CPME) – Isabelle BERNON (U2P) – Cécile MÉLAINE (U2P) – Loïc SALAÛN (FNAE) – Daniel COUILLAUD (Représentant CPSSTI)

Suppléants

Michel DUGARDIN (MEDEF) – Christophe ROUSSEAU (MEDEF) – Wilfred JEANNENEY (CPME) – Fabrice FERRAND (CPME) – Jean-Philippe LIMBERGER (U2P) – Valérie BARBIER-POTTIER (U2P)

Personnes qualifiées

Julien BILLY – Julien BOURDOISEAU
Nathalie MONNERET – Camélia TURCU

Représentants du personnel

Cadres / Titulaire : Grégory GOBILLARD (CFTC)

Suppléant : Annie MARSAL (CFTC)

Employés / Titulaires : Laurence GOMETTAUD (CFTC) – Dominique RICHEUX (CFTC) **Suppléants :** Mathilde THEBAUX (CFTC) – Aurélie DELAUNAY (CFTC)

Au plan départemental les Conseils départementaux

Mission

Chaque département est doté d'un Conseil dont la composition est paritaire :

- 8 représentants des employeurs et travailleurs indépendants,
- 8 représentants des salariés.

Les Conseils ont pour mission d'assurer le suivi de l'activité à l'échelle départementale grâce à leur connaissance du tissu socio-économique local.